Ô Allah, fais miséricorde à ceux qui se rasent les cheveux ! - Ils demandèrent : Et ceux qui se les coupent, ô envoyé d’Allah ? - Il dit alors : Ô Allah, fais miséricorde à ceux qui se rasent les cheveux ! - Ils demandèrent : Et ceux qui se les coupent, ô envoyé d’Allah ? - Il dit à nouveau : Ô Allah, fais miséricorde à ceux qui se rasent les cheveux ! - Ils demandèrent : Et ceux qui se les coupent, ô envoyé d’Allah ? - Il répondit : Et à ceux qui se les coupent !

‘Abdullah ibn ‘Umar (qu’Allah l'agrée, lui et son père) relate que Le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) dit : « Ô Allah, fais miséricorde à ceux qui se rasent les cheveux ! - Ils demandèrent : Et ceux qui se les coupent, ô envoyé d’Allah ? - Il dit alors : Ô Allah, fais miséricorde à ceux qui se rasent les cheveux ! - Ils demandèrent : Et ceux qui se les coupent, ô envoyé d’Allah ? - Il dit à nouveau : Ô Allah, fais miséricorde à ceux qui se rasent les cheveux ! - Ils demandèrent : Et ceux qui se les coupent, ô envoyé d’Allah ? - Il répondit : Et à ceux qui se les coupent ! »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Parmi les rites du Pèlerinage et de la ‘Umrah, il y a le fait de se raser les cheveux ou de se les couper. Néanmoins, le rasage est préférable au coupage. Ceci parce qu’il va plus loin dans l’adoration et montre un plus grand signe d’humilité et d’obéissance envers Allah, Exalté soit-Il. C’est pour cette raison que le Prophète (sur lui la paix et le salut) a invoqué à trois reprises pour ceux qui se rasent, malgré le fait que les gens présents aient questionné à propos de ceux qui se coupent les cheveux. Cela démontre de manière évidente que le rasage des cheveux, pour les hommes, est préférable. En revanche, cela ne concerne pas le pèlerin accomplissant le type de Pèlerinage nommé : (« At-Tamattu’ »), Pèlerinage de « l'aisance » ou « du plaisir », qui fait sa ‘Umrah et dont le temps restant avant le Pèlerinage ne permettrait pas à ses cheveux de repousser. Dans ce cas, le coupage de cheveux est préférable pour lui, puisqu’il se rasera les cheveux après cela [lors du Pèlerinage].